

MINISTÈRE de la TRANSITION ECOLOGIQUE et SOLIDAIRE

Direction Interdépartementale des Routes  
Massif Central

Direction

Protocole de sortie de grève

Suite au mouvement social conduit par la CGT à la DIR MC les 28 et 29 janvier 2020, à l'envahissement des bureaux du siège de la DIRM le 28 janvier, la nuit du 28 au 29 janvier et le 29 janvier, mouvement social destiné à porter les revendications ci-jointes, il est convenu ce qui suit :

- Une négociation, au niveau national, entre les délégués CGT, la DIT et la DRH sera prochainement programmée pour débattre des missions et des effectifs des DIR ;
- La baisse de personnel en catégorie C pour l'année 2020 passe de - 16 ETP à - 14 ETP. Les deux ETP concernés sont des C exploitation. La baisse des effectifs ne sera appliquée que si elle n'engendre pas de baisse du niveau de service.
- En complément des notes interventions sous astreinte et en application du principe de prévention, une note est signée ce jour par le directeur afin de prendre en compte le repos minimum de 7 h ou de 9 h, du samedi

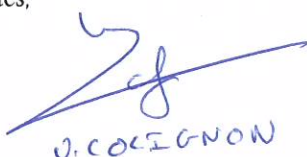
Les modalités de prise en compte pour les garanties minimales des interventions dans la nuit de jeudi à vendredi seront réexaminées lors du CHSCT du 19 février 2020

A l'issue de ce CHSCT, une note récapitulera les modalités des maintiens dans l'emploi

- Engagement de la DRH pour un examen attentif avant la mi février du déplafonnement de la PTETE du CEI de Murat pour atteindre celle d'un CEI de classe 3.
- En accord avec le DRH, le complément d'enveloppe de 405,32 € permettant de promouvoir les OPA tel qu'il a été défini en CCOPA le 12 novembre 2019 est accepté
- la direction s'engage à examiner la revendication portant sur la récupération d'une journée par mois pour les personnels en modalité 4 bis

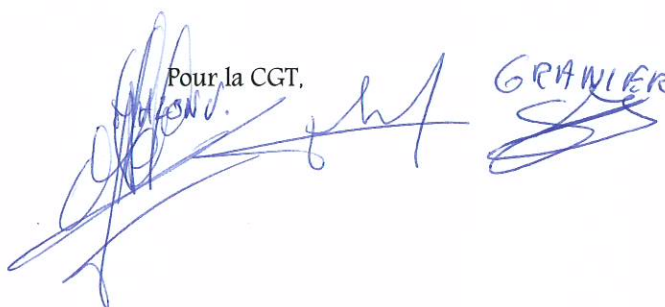
Avec ces éléments les personnels présents à la DIR MC suspendent leur mouvement et quittent les lieux le 29 janvier à 13 h00.

Le directeur interdépartemental des routes,



J. COIGNON

Pour la CGT,



G. GRANIER

Horaires d'ouverture : 8h15/12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 04 73 29 79 79 - fax : 04 73 29 79 74  
60 avenue de l'Union Soviétique - CS 90447  
63012 CLERMONT-FERRAND cedex

## CAHIER REVENDICATIF

### 1. Revendications locales

- Augmentation des moyens humains et matériels, en redimensionnant chaque CEI :
  - Dimensionner les CEI sur la base des objectifs cible de 2006 (création DIR)
  - Les moyens en véhicules et matériels pour assurer nos missions en sécurité.
  - Remplacement systématique de tous les départs d'agents de toutes catégories.
  - Augmentation des moyens humains et matériel des OPA pour assurer leurs missions sous statut OPA .
- Amélioration et maintien des niveaux de service (VH, interventions sur véhicules en pannes, sur accidents, maintien et généralisation de la conduite à 2 en VH, patrouilles).
- Développement des équipements de sécurité, PMV, vidéo, DAI (contre sens) gestion par le CIGT du RAU.
- Respect des garanties minimales protégeant la santé physique et mentale des agents
- Reconnaissance Amiante et CMR : avec distribution des attestations d'exposition, information du droit au suivi médical post professionnel, droit à un bilan médical spécifique 6 mois avant le départ en retraite.
- La revalorisation de la PTETE **5000€ pour tous et 7000€ pour les CEI à +70000 v/j**
- Reclassement C2 ex-CEE sur tableau d'avancement en C3 sans prise de fonction, classement C1 en C2
- **Maintien du service actif, reconnaissance de la dangerosité** des missions par l'octroi d'une bonification de 25 % du temps passé dans le service actif
- Respect et application des décisions validées en CCOPA
- Revalorisation de la prime de métier des OPA

### 2. Revendications nationales

- **Retrait du projet RRN 20-30 de casse des Dirs**
- **Retrait du projet de loi sur la réforme des retraites.**
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique**
- **Des missions de l'État,**
  - avec leur reconquête par l'abrogation de la loi d'orientation des mobilités, et des transferts aux collectivités et la privatisation aux SCA, et le retour des autoroutes concédées dans le service public avec des missions exercées par des agents de l'État, et le retour à l'État des voies navigables,
- **Emplois avec**
  - l'arrêt immédiat des suppressions de postes et la création d'emplois statutaires de 2000 sur les RBA, VN-PM,
- **Statutaire avec**
  - de véritables négociations sur le dossier statutaire du corps des personnels d'exploitation pour une réforme de progrès social pour tous, cela passe par le reclassement de tous les AE au C2, AEP au C3, tous les CEEP au C3+,
  - la réouverture du dossier statutaire des TSDD, notamment sur le reclassement,
- **Financière,**
  - une augmentation de la valeur du point permettant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et la revalorisation du salaire minimum à 1800 € Bruts mensuels, et l'augmentation des pensions de retraites,
  - La reconstruction de la grille indiciaire améliorant la reconnaissance des qualifications,
  - L'intégration des primes pour le calcul au droit à pension,
  - La revalorisation de la PTETE de l'AE au TSCDD spécialité EEI, sur 2 niveaux (**5000€ pour tous et 7000€ pour les CEI à +70000 v/j**).
  - La revalorisation des primes et indemnités : frais de déplacement, astreinte,.....
- **Le maintien des CHSCT, des CT et CAP en renforçant leurs prérogatives,**
- **De l'amélioration de l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail,**
- **De la pénibilité et des missions exercées** par une réparation équitable,
  - par l'octroi d'une bonification de 25 % du temps passé dans le service actif pour le corps des Personnels d'Exploitation des TPE, le service actif et sa bonification pour les agents du corps des TSDD de la spécialité EEI,
- **De la dangerosité des missions exercées**
  - par l'obtention des fiches et attestations d'exposition aux produits CMR et amiante, ainsi que l'Allocation Spécifique de Cessation Anticipée d'activité pour tous les personnels ayant été exposés.